ELUS LOCAUX : EXERCER ET PILOTER SON MANDAT

Contrôle budgétaire des collectivités : situer le rôle du préfet, anticiper et réagir

Le budget est voté puis transmis. Pour beaucoup d'élus le contrôle budgétaire reste une procédure lointaine dont on ne parle qu'en cas de difficulté. Les termes circulent sans être maîtrisés et les rôles se confondent. Quand une observation arrive la collectivité découvre la procédure au moment même où elle doit y répondre et s'en remet à son comptable public faute de repères propres. Trois heures pour clarifier le rôle du préfet dans le contrôle budgétaire. Les participants identifient les situations qui déclenchent une intervention les étapes de la procédure et les marges dont dispose la collectivité pour préparer sa réponse puis corriger avant que la situation ne se fige.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,43 jour — 3 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 460 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Élus locaux notamment adjoints aux finances ainsi que directeurs généraux et responsables financiers des collectivités territoriales.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer le contrôle budgétaire parmi les contrôles exercés sur une collectivité
- Identifier les situations susceptibles de déclencher l'intervention du représentant de l'État
- Décrire les étapes de la procédure et le rôle de chaque acteur
- Repérer les signaux internes qui annoncent une difficulté budgétaire
- Préparer les éléments de réponse attendus de la collectivité

03 Programme détaillé

M1 Le contrôle budgétaire et ses acteurs

- Qui regarde quoi et à quel moment
- Distinguer contrôle de légalité et contrôle budgétaire
- Situer le rôle du représentant de l'État
- Identifier le moment de la transmission des documents budgétaires
- Comprendre l'articulation avec la chambre régionale des comptes
- À retenir : Le contrôle budgétaire porte sur l'équilibre et la sincérité du budget alors que le contrôle de légalité porte sur la régularité des actes.

M2 Les situations à risque

- Repérer avant d'être repéré
- Identifier les cas d'intervention du représentant de l'État
- Lire les indicateurs financiers qui alertent
- Repérer les dépenses obligatoires non inscrites
- Suivre l'exécution en cours d'année pour éviter la dérive
- Atelier : Analyse d'une situation budgétaire dégradée pour repérer les signaux qui auraient dû alerter plus tôt.

M3 Répondre et corriger

- Garder la main sur la procédure
- Organiser la réponse de la collectivité
- Préparer une délibération rectificative
- Mobiliser les services et le comptable public
- Tirer les suites en interne pour le budget suivant
- Mise en situation : Préparation collective de la réponse d'une commune saisie sur un budget jugé déséquilibré.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 460 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr